



PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE
SAINT-BLAISE-SUR-RICHELIEU

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

Est par la présente donné par la soussignée, secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, QUE:

Lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 4 juillet 2018, le projet de règlement no. 497-18 établissant la répartition des coûts des travaux de nettoyage et d'entretien du cours d'eau Haut-des-terres a été adopté.

Le projet de règlement 497-18 est disponible pour consultation au bureau de la municipalité.

Ce règlement entrera en vigueur selon la loi.

Donné à Saint-Blaise-sur-Richelieu ce cinquième jour de juillet deux mille dix-huit.

La secrétaire-trésorière et directrice-générale,




Sophie Loubert

Certificat de publication (règlement no. 497-18)

Je, soussignée, résidant à Saint-Jean-sur-Richelieu, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié cet avis en affichant deux copies, aux endroits désignés par le Conseil entre 15h00 et 17h00 heures, le cinquième jour de juillet deux mille dix-huit.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce cinquième jour de juillet deux mille dix-huit.

La secrétaire-trésorière et directrice-générale,



Sophie Loubert